



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CCAS
DU 10 AVRIL 2024**

N° 01

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 18 h 30 le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de : Mr ALENÇON Alain Président du CCAS.

Étaient présents : ALENÇON Alain, ALMANSA Marie-France, ANTONUCCI Danièle, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, PANDOLFINO Christine, RODRIGO Céline et SABATIER Magalie, HASSAKOU Amina.

Était excusé : ALMANSA Marie-France, RODRIGO Céline, HASSAKOU Amina

Secrétaire de séance : CROIZARD Gilles.

<i>Liste des délibérations</i>		<i>Décision</i>
N° 24.04.10-D01	Approbation du compte de gestion 2023	Unanimité
N° 24.04.10-D02	Approbation du compte administratif 2023	Unanimité
N° 24.04.10-D03	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	Unanimité
N° 24.04.10-D04	Vote du budget primitif 2024	Unanimité
N° 24.04.10-D05	Aide aux familles en difficulté	Unanimité

Approbation du compte-rendu du 21 septembre 2023

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité. Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

Monsieur CROIZARD Gilles a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par le receveur, qui retrace les écritures comptables de la commune pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2023.

2. Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à la majorité le Compte Administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

En EUROS	Investissement	Fonctionnement
Dépenses dont report 2022	0	44 943.79
Recettes dont report 2022	657.57	49 356.85
Résultat positif	657.57	4 413.06
Résultat négatif		

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Après avoir examiné le compte administratif 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **4 413.06€**, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement avec un report positif de **4 413.06€** pour 2024.

4. Vote du budget 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L n° 82-213, 02.03.1982, art. 7),

Monsieur le maire, Président du CCAS rappelle au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Précise que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 (classement par nature).
- Adopte le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	657.57	657.57
Fonctionnement	76 413.06	76 413.06
TOTAL	77 070.63	77 070.63

5. Aide des familles en difficulté

Monsieur le Président présente les demandes d'aide financière présentées ce jour par le CCAS. Entendu l'exposé fait et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le CCAS décide d'octroyer une aide au dossier suivant :

- Prise en charge de la demande présentée par la MDS concernant le dossier **2024-1** pour une aide au loyer d'un montant de 400€, sous réserve de la clarification de la situation par la famille et de sa venue au CCAS.
- Prise en charge de la demande présentée par le CCAS concernant le dossier **2024-2** pour une aide à la dette d'assurance voiture d'un montant de 519.65€.
- Prise en charge de la demande présentée par la MDS concernant le dossier **2024-3** pour une aide au loyer d'un montant de 534.75€ sous réserve de la clarification de la situation par la famille et de sa venue au CCAS.

Liste d'émargement des membres du CCAS
Ayant participé au vote des délibérations du 10 avril 2024

NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	POUVOIR	EMARGEMENT
ALENÇON Alain	X			
ALMANSA Marie-France		X		
ANTONUCCI Danièle	X			
COHEN Anne Lise	X			
CROIZARD Gilles	X			
HASSAKOU Amina		X		
PANDOLFINO Christine	X			
RODRIGO Céline		X		
SABATIER Magalie	X			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance

Gilles CROIZARD

Le Maire, Président du CCAS,



Alain ALENÇON